

MAIRIE DE BARBERAZ

Affichage le 17/07/08

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 juillet 2008**

Le Conseil Municipal de Barberaz s'est réuni le 10 juillet sous la présidence de Monsieur DUBONNET David, Maire.

Etaient présents : MM. DUBONNET D. – GIANNELLONI JL. – BOHORQUEZ M. – COTTIN X. - MERLOZ C. – BRULFERT G. – Mmes PARENDEL B. – BLOCHET-CARPE A. – GUILLERMIN M. — BRINGOUD M. – D. DAVID - GIRERD-POTIN MH. - BLANC C. – GELLOZ - A. VELLARD – D. GODDARD – F. VIVET – D. DIVERCHY – P. LABIOD – M. DEGANIS formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : MH. GRENECHE – R. EYMARD – C. CORSINI – M. ALLEMOZ – J. ANGLADE qui ont donné respectivement procuration à B. PARENDEL – A. CARPE – M. BOHORQUEZ – C. MERLOZ – G. BRULFERT

Absents : M. ROUGE – P. DELBOS

Guillaume BRULFERT a été élu secrétaire de séance.

1) Approbation des procès verbaux de la séance du 9 juin 2008.

Florence Vivet et Danièle Goddard demandent qu'une modification soit apportée au sens du vote porté sur le procès verbal concernant l'approbation de la désignation des membres extérieurs.

Contrairement à ce qui était indiqué dans la délibération, F. Vivet a voté pour et D. Goddard a voté contre.

Le Maire accepte la modification demandée.

Les procès verbaux sont ensuite adoptés à l'unanimité.

2) Ordre du Jour du Conseil Municipal

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Christophe Merloz indique que le règlement intérieur fixé par le Conseil Municipal lui permet de se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il doit préciser :

- la procédure des questions orales,
- les conditions d'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires,
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marché avant que les délibérations s'y rapportent.
- les conditions de mise à disposition d'un espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

Christophe Merloz rappelle que le projet de règlement intérieur a été soumis par mail pour avis le 27 juin 2008 à chacun des conseillers municipaux avec une demande de formulation d'avis au plus tard le 3 juillet 2008.

Suite à cette consultation, seul un conseiller municipal a formulé des observations.

Christophe Merloz indique que le règlement a été joint au rapport soumis au vote du conseil et que suite à une erreur matérielle, la page n° 2 du document est manquante, le document complet est diffusé en séance.

Considérant que le règlement joint au rapport du conseil est incomplet, Michel Deganis demande que le vote soit reporté à une séance ultérieure.

Le Maire rappelle l'information préalable des conseillers réalisée en date du 27 juin 2008 et ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande.

Le Maire ouvre le débat sur les différents articles du règlement.

Des observations sont formulées sur les articles concernant :

- la tenue du Conseil Municipal
- les droits des élus minoritaires municipaux
- procédure des questions orales
- relation avec le personnel communal

Suite aux débats une modification est apportée au projet de règlement présenté concernant la possibilité de délocalisation des réunions du Conseil à l'Ecole Chantal Mauduit et au Foyer Hubert Constantin.

Le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal, le projet de règlement.

Danièle Goddard, Pascale Labiod, Florence Vivet, Albert Vellard, Dominique Diverchy, Michel Deganis, indiquent qu'ils ne souhaitent pas participer au vote et ne sont donc pas comptabilisés dans les membres présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur.

LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL 10 rue de la Concorde

Bernadette Parendel informe de la libération d'un appartement communal situé au 10, rue de la Concorde à compter du 01/09/08.

Après examen des demandes de logements, reçues en mairie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un bail de location avec Madame Isabelle VELLUT.

CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE DE MISSION URBANISME ET FONCIER

Le Maire indique au conseil municipal que la Collectivité va prochainement avoir à engager des projets importants en matière d'aménagement urbain à savoir le passage du POS en PLU et l'opération de création d'un centre Bourg.

Parallèlement, la mise en œuvre d'une politique active en faveur de la création de logements et du développement économique, nécessite de mettre en place une veille concernant les opportunités foncières sur le territoire communal.

Enfin, il apparaît nécessaire d'engager une opération de régularisation des emprises foncières des voiries communales.

Afin de doter les services de moyens humains suffisants pour mener à bien ces missions, il propose de créer un emploi de Chargé de mission Urbanisme- Foncier à temps plein dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 3 ans à compter d'octobre 2008.

L'incidence financière de cette création est estimée entre 30 000 € et 41 500 € par an en fonction de l'expérience de l'agent qui serait recruté.

Les crédits nécessaires seront à porter au BP 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 6 voix contre (M. Deganis – A. Vellard – D. Goddard – F. Vivet – D. Diverchy – P. Labiod) et 19 voix pour approuve la création d'emploi proposé.

SPORTS – ADHESION A L'ANDES (Association Nationale des Elus du Sport)

Afin de faire bénéficier la collectivité et plus particulièrement le développement du sport dans la commune, Annie Carpe propose de faire adhérer la collectivité à l'association ANDES.

Les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Michel Deganis indique qu'en tant qu'Adjoint aux sports pendant le précédent mandat, il a été contacté par cette association mais n'avait pas souhaité donner de suites estimant que le réseau local était suffisant pour obtenir des informations et réaliser des économies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 1 abstention (M. Deganis) et 24 pour

- approuve l'adhésion à l'association ANDES et le règlement de la cotisation correspondante (95 €)
- désigne Madame Annie Carpe pour représenter la commune au sein de l'association.

CONSEIL CONSULTATIF « TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – SECURITE » - ADJONCTION D'UN MEMBRE EXTERIEUR

Le Maire rappelle que par délibérations du 6 mai 2008, puis du 9 juin 2008, le Conseil Municipal a approuvé la création et la liste des membres composant les différentes commissions et conseils consultatifs.

Suite à sa candidature, il est proposé d'ajouter Monsieur Maurice Chevrolat, demeurant 13 chemin des Prés à Barberaz, à la liste des membres extérieurs du conseil consultatif « travaux-environnement-sécurité ».

Le Maire précise que les commissions ayant atteint un nombre jugé correct de participants, ne sont plus abondées en membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation de Monsieur Chevrolat Maurice en tant que membre extérieur du conseil consultatif « travaux-environnement-sécurité ».

RESTAURANT SCOLAIRE CONCORDE – AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX

Par délibération du 29/10/07 le Conseil a approuvé la signature d'un marché de travaux et de fournitures pour l'aménagement d'un second restaurant scolaire à l'école Concorde pour un montant total de 173 128,49 E HT

La modification des prestations prévues aux contrats initiaux des lots 1.2, 1.3, 1.6, 1.7, 1.8, 1.11, et 1.12 rend nécessaire la signature d'avenants avec les entreprises concernées pour un montant total cumulé de 5 652.88 E HT soit une augmentation de 3.27 % du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les avenants proposés.

CONVENTION AVEC CHAMBERY METROPOLE POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Manuel Bohorquez rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2008 Chambéry métropole a pris la compétence en matière de voiries sur 120 kilomètres de routes départementales et communales sur 14 communes de l'agglomération.

Pour la commune de Barberaz, ce transfert porte sur 5.3 km de voiries dont 3.4 km de voiries départementales et 1.9 km de voiries communales.

Depuis ce transfert de compétence, il appartient à la Communauté d'Agglomération d'assurer l'entretien de ces voiries et de leurs dépendances.

Pour des questions de proximité et de réactivité, il a été jugé opportun de continuer à confier aux communes le petit entretien courant de ces voiries (nids de poules, bordures cassées, remplacement de panneaux de signalisation...). Il est pour cela nécessaire de passer une convention entre la Commune et Chambéry métropole fixant le contenu de la prestation et sa rémunération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer une convention avec Chambéry métropole pour l'entretien courant de ses voiries communautaires.

PRISE EN CONSIDERATION DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA ZONE INAC2 – SURSIS A STATUER POUR LES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE DEMANDEES DANS LA ZONE

Le Maire indique que par délibération du 20/01/03 le Conseil Municipal a approuvé la modification n° 4 du POS ayant pour objet de définir les modalités d'aménagement et de construction pour les zones INAc du Tremblay et du Vernier.

Si le règlement de la zone INAc2 du Tremblay autorise la réalisation d'habitations collectives ou individuelles de moyenne densité, les plans de composition urbaine annexés au dossier de modification sont prévus pour de l'habitat individuel.

Dans le cadre d'une réflexion globale pour optimiser l'utilisation des terrains restant disponibles sur la commune en vue de produire des logements, le Maire indique qu'il apparaît opportun d'envisager en remplacement de l'habitat individuel, de l'habitat dit « intermédiaire », à savoir de l'individuel groupé ou petit collectif sur les terrains n'ayant pas encore fait l'objet d'une autorisation de construire.

Afin que l'urbanisation des terrains restant à bâtir puisse prendre cette forme, il conviendrait toutefois de réaliser une étude plus approfondie

Le Maire propose de mettre en oeuvre la procédure de prise en considération d'une opération d'aménagement, en application de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme afin de permettre à la commune, pendant le temps imparti à la réflexion, de pouvoir opposer une décision de sursis à statuer aux demandes d'autorisation de construire qui pourraient être déposées dans la zone.

le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 6 contre (D. Diverchy – A. Vellard – F. Vivet – D. Goddard – P. Labiod – M. Deganis) : décide de prendre en considération l'opération d'aménagement présentée et approuve le projet de modification des principes d'aménagement évoqué.

ECHANGE COMMUNE/M. POLLET – REGULARISATION FONCIERE

Dans le cadre d'une régularisation foncière concernant 2 voies communales : route de Lélia et chemin des Cèdres, le Maire propose de procéder à l'opération foncière suivante :

- la Commune céderait 2 parcelles issues du Domaine Public à Monsieur Georges POLLET,
 - 15 m² issus de la route de Lélia
 - 50 m² issus du chemin des Cèdres
- en échange Monsieur POLLET céderait à la Commune une bande de terrain de 16 m². Cet échange donnerait lieu au règlement d'une soulte par Monsieur POLLET de 1 960 € conformément à l'estimation rendue par le service des Domaines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'opération d'échange envisagée,

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2008

Annie Carpe rappelle que chaque année les associations de la commune ainsi que certaines associations extérieures sollicitent la collectivité pour une aide financière.

Suite à l'étude de ces demandes, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'octroi des subventions suivantes aux associations pour l'année 2008 :

Associations extérieures	
PEP : association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public	80,00 €
La Prévention Routière	105,00 €
Banque Alimentaire de Savoie	190,00 €
Comité handisport	100,00 €
Cantine Savoyarde Solidarité	220,00 €
Restaurants du cœur	220,00 €
Association Marathon de Savoie	100,00 €
TOTAL	1 015,00 €

Associations communales	
Association de défense du quartier madeleine concorde	150,00 €
Big Band de Barberaz	50,00 €
Club de Collectionneurs Savoyards sur le Scoutisme	85,00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Afrique du Nord	130,00 €
Tennis Club de Barberaz	1 800,00 €
Amicale Boule de la Madeleine	245,00 €
Halte garderie (Association des parents des p'tits loups depuis 2002)	200,00 €
Foyer des Jeunes	900,00 €
ASB Football	5 500,00 €
Association parendole	100,00 €
Association CAP Concorde	220,00 €
Association les amis de l'albanne	160,00 €
Club Espérance	340,00 €
Pétanque de l'Albanne	245,00 €
Les archers de Barberaz	300,00 €
Judo Club	800,00 €
Sylver Stars	50,00 €
Groupe folklorique Les Edelweiss	100,00 €
Comité d'animation de BARBERAZ	1 800,00 €
TOTAL	13 175,00 €
TOTAL GENERAL	14 190,00 €

Annie Carpe indique que ces propositions correspondent à un objectif de reconduction au plus juste des subventions allouées en 2007. Elle précise qu'elle souhaite qu'une réflexion soit engagée pour les associations extérieures afin de soutenir ces dernières par des appuis à l'occasion de leur manifestation plutôt que par des subventions.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – FIXATION DES TARIFS D'ABONNEMENT AU 01/09/08

Michèle Guillermin propose de reconduire les tarifs annuels d'abonnement de la Bibliothèque adoptés par délibération du 02/07/07, soit les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2008 :

Bibliothèque (Tarifs annuels d'abonnement)	
Enfants de moins de 12 ans	gratuit
Enfants de 12 à 18 ans	6 €
Abonnement adulte	10 €
Abonnement familial	20 €
Impression	0.30 €/page

Michèle Guillermin précise que cette reconduction intervient dans l'attente d'une réflexion plus globale quant au dimensionnement du service par rapport aux besoins de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Information dans le cadre de la délégation donnée au Maire pour ester en justice

Le Maire informe le conseil municipal que deux recours en annulation sur des permis de construire sont en cours :

- recours en annulation déposé par Monsieur et Madame Leprovost concernant un permis de construire délivré le 24/07/06 à la SCI HLB.

La partie adverse a déposé un nouveau mémoire en réponse à celui déposé par la Commune.

- recours en annulation déposé par Madame Galessi à l'encontre du permis de construire délivré à Monsieur Rambaud en date du 12/02/2008. Maître Bern a été désigné pour représenter la Commune.

➤ **Commission communale des impôts directs (C.C.I.D.)**

Le Maire informe de la désignation des membres de la C.C.I.D. par le Directeur des Services Fiscaux parmi les noms proposés par le Conseil Municipal par délibération du 06/05/08.

La Commission est ainsi constituée :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Monique BRINGOUD	Guy GRENECHE
René EYMARD	Jean-Pierre CARPE
Albert VELLARD	Jacques COMBAZ
Dominique CULATTI	Manuel BOHORQUEZ
Chantal PILLET	Pierre CROZET
Nicole POLLET	Guy PROVENT

Cette décision sera prochainement notifiée aux intéressés.

➤ **Demande d'autorisation Installation classée Sté ZANON**

Le Maire rappelle que par délibération du 06/05/08, le conseil municipal a été amené à se prononcer sur le dossier d'autorisation concernant les activités de mise en œuvre de produits de préservation du bois située sur le territoire de la Commune de St Baldoph.

Il informe le Conseil Municipal de l'avis favorable rendu par le commissaire enquêteur.

➤ **Constitution du Comité de pilotage du Centre Bourg**

Le Maire informe de la constitution du comité de pilotage du Centre Bourg au sein de la commission urbanisme :

- o Membres du Conseil Municipal : le Maire – R. Eymard – M. Bohorquez
- o Membres extérieurs : P. Pons – JP Noraz – J Ventura

➤ **C.C.A.S.**

B. Parendel informe le conseil municipal que la réunion d'installation du C.C.A.S. a eu lieu le 18/06/08. La mise en place du plan canicule est en cours.

➤ **Local jeunes**

A. Carpe informe de l'avancement du projet de mettre à disposition les locaux auparavant occupés par la police municipale à l'AMEJ, en vue d'organiser des permanences par les jeunes de Barberaz sous la responsabilité de l'animatrice de quartier.

Le service départemental d'incendie et de secours a rendu un avis favorable pour une capacité d'accueil du public limitée à 19 personnes.

➤ **Associations**

A. Carpe souligne la présence d'un jeune de l'ASB dans l'assistance et formule ses encouragements aux joueurs de l'association.

➤ **Logements OPAC Savoie**

Le Maire indique que l'OPAC Savoie a interrogé la commune quant à la future dénomination de l'immeuble actuellement en cours de construction en surplomb de la Rue J Verne. Il précise qu'il convient de ne pas opter pour « la Madeleine » afin d'éviter toute confusion avec d'autres sites et

propose au conseil municipal de rechercher des idées en rapport avec la dénomination des deux autres ensembles immobiliers : les Roseaux et l'Orée du bois.

➤ **Finances**

JL Gianneloni informe de l'installation de la commission Finances ce 01/07/08.

➤ **Collecte des déchets**

Ch. Merloz informe des orientations de la communauté d'agglomération en matière de collecte des déchets. L'objectif est de remplacer progressivement les containers actuels par des containers semi enterrés.

➤ **Urbanisme**

G. Brulfert informe d'une rencontre fin juillet avec les services de la DDE concernant le passage du POS en PLU.

➤ **Sécurité**

A. Vellard signale la présence d'un panneau de signalisation commercial au niveau du STOP situé sur l'av. du Mont St Michel (intersection depuis la bretelle d'accès VRU).

M. Bohorquez indique que la commune n'a pas délivré d'autorisation et qu'il fera vérifier par les services la régularité de cette implantation.

➤ **Dérogations scolaires**

P. Labiod interroge le Maire quant à la prise en compte du critère de la garde par les assistantes maternelles pour l'accord des dérogations scolaires.

Elle souhaite savoir si les dérogations extérieures seront systématiquement refusées.

Le Maire indique que les décisions prises par la commission scolaire sont soumises à plusieurs critères dont, in fine, celui du nombre maximum d'élèves par classe comme plafond.

Le Maire indique qu'il est conscient des difficultés générées par un refus de dérogation pour des parents non Barberaziens dont l'enfant est gardé par une assistante maternelle de Barberaz et qui s'apprête à être scolarisé sur sa Commune, toutefois, il souligne l'importance de cette démarche pour pouvoir satisfaire en priorité les besoins des habitants de Barberaz qui ont du mal eux aussi à faire garder leurs enfants.

➤ **Animation**

M. Guillermin rappelle que la soirée cinéma plein air aura lieu le 16/07/08. Des animations sont organisées par le CAB à cette occasion.

➤ **Régie des eaux Chambéry métropole**

M. Bohorquez informe d'une étude conduite par Chambéry métropole pour le renforcement du réseau d'eau potable du secteur de la Casbah.